

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En Août 1976 à la suite d'un brutal effondrement de la falaise, la Municipalité a demandé à la Direction Départementale de l'Equipement d'assurer la maîtrise d'oeuvre de la réfection du canal de Bellepierre et de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation de ces travaux.

L'entreprise "Menuiserie Métallique Moderne" ayant fait la proposition la plus avantageuse, un marché a donc été passé avec cette société pour un montant de 199 479,23 F. Le délai d'exécution est de 2 mois. Le marché approuvé le 27 octobre 1976 a été notifié le 5 Novembre 1976. La fin du délai contractuel était donc prévue le 5 janvier 1977.

Cependant le chantier a été perturbé à partir du 23 novembre 1976 du fait de la défektivité de l'une des pompes mises en place.

Les risques de perturbations dans la distribution des eaux en plein étiage ont nécessité également des arrêts de travaux dans la première quinzaine de décembre.

L'avenant à passer au marché de gré à gré approuvé le 27 octobre 1976 a pour objet de modifier le délai d'exécution des travaux en le portant de deux à trois mois. Il ne modifie pas le montant initial du marché.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- 1°) d'entériner le marché initial ;
- 2°) compte tenu des explications données ci-dessus, de m'autoriser à passer un avenant N° 1 au marché passé avec la Menuiserie Métallique Moderne.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

1°) - Vous avez à entériner le marché initial. Comme il y avait urgence, cette question n'a pas pu venir devant vous. En effet, nous nous sommes aperçus que la falaise s'était effondrée et que le canal d'amènée d'eau risquait un jour de s'effondrer aussi ; il y a eu une réunion à ce sujet à la Préfecture avec les autorités compétentes. Nous avons décidé de mettre des pompes en cas de rupture du canal pour ne pas gêner la fourniture d'eau de la ville de Saint-Denis.

2°) - A un certain moment nous avons dû interrompre les travaux. A la suite de ces défektivités et également à la suite du mauvais temps, il vous est demandé de passer un avenant au marché passé avec la Menuiserie Métallique Moderne, qui portera le déai d'exécution des travaux de 2 à 3 mois.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

*Vu*

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*Pour le Préfet et par délégation*

*Le Directeur des Finances*

*et des Collectivités Locales*

*Signé : Paul PASTOR*

*Pour copie conforme*

*Saint Denis, le 2 février 1977*

*Le Chef de Bureau de l'équipement*

*J. LACOSTE*